



AmTrust International

Madame, Monsieur

**INFORMATIONS IMPORTANTES SUR VOTRE POLICE D'ASSURANCE OU RÉCLAMATION AUPRÈS DE AMTRUST EUROPE LIMITED – VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE COURRIER**

Nous vous écrivons pour vous informer qu'AmTrust Europe Limited (**AEL**) envisage de transférer ses activités dans l'Espace économique européen (à l'exclusion du Royaume-Uni) (**l'EEE30**) à AmTrust International Underwriters dac (**AIU**) le **1er juillet 2020**. Les activités transférées à AIU comprennent une (ou plusieurs) police(s) que vous détenez ou déteniez auprès d'AEL et/ou toute réclamation que vous avez faite en vertu ou à l'égard des polices transférées.

AEL transfère également son activité italienne dans le domaine des fautes professionnelles médicales (assurance responsabilité civile médicale) à AmTrust Assicurazioni s.p.a. (**AmTrust Italy**). Vous ne serez pas concerné par cette partie du Transfert proposé (tel que défini ci-dessous) si vous ne détenez pas ou n'avez jamais détenu une police d'assurance responsabilité civile professionnelle médicale auprès de AEL et n'avez pas fait de réclamation au titre de telles polices.

Cette lettre contient des informations importantes sur le Transfert proposé, afin de vous accorder un délai raisonnable pour déterminer si vous et/ou vos parties intéressées pourriez être lésés par le Transfert proposé.

**Contexte général**

Le Royaume-Uni a cessé d'être membre de l'Union européenne (**UE**) le 31 janvier 2020 (**Brexit**). Il est nécessaire que le groupe AmTrust restructure ses activités européennes afin de continuer à servir ses preneurs d'assurance européens à la suite du Brexit et après la fin de la période de transition convenue entre le Royaume-Uni et l'UE (qui devrait prendre fin le 31 décembre 2020).

En conséquence, AEL propose de transférer à :

- a) AmTrust Italy toutes ses activités italiennes d'assurance responsabilité civile professionnelle médicale (qui incluent toutes les formes supplémentaires de couverture dans le cadre des polices couvrant les fautes professionnelles médicales) (**l'activité ResMed**) ; et
- b) AIU toutes les activités d'assurance générale et de réassurance (autres que l'activité ResMed) qu'elle a souscrites et/ou prises en charge et qui concernent des risques situés dans l'EEE30, sauf dans le cas où une police concerne des risques situés dans l'EEE30 et en dehors de l'EEE30 – dans ce cas, seule la partie de la police d'assurance relative à l'EEE30 sera transférée à l'AIU ;

(conjointement, le **Transfert proposé**).

Le Transfert proposé garantit que le groupe AmTrust peut continuer à gérer en toute légalité votre police et/ou votre réclamation après le Brexit. Le Transfert proposé de l'activité ResMed garantira également que toutes les activités d'assurance responsabilité civile médicale

**AmTrust Europe Limited** • Exchequer Court, 33 St Mary Axe, London EC3A 8AA, United Kingdom

**AmTrust International Underwriters DAC** • 6-8 College Green, Dublin 2, Ireland

**AmTrust Assicurazioni S.p.A.** • 14, Via Clerici, 20121 Milan, Italy

[www.amtrustfinancial.com/amtrustinternational](http://www.amtrustfinancial.com/amtrustinternational)



## AmTrust International

souscrites par AEL sont prises en charge par un assureur italien et directement supervisées par l'Institut italien pour la surveillance des assurances (**IVASS**).

Dans le cadre d'une restructuration plus large du groupe AmTrust, AIU a l'intention de transférer ses activités italiennes d'assurance responsabilité civile médicale à AmTrust Italy et AMT Mortgage Insurance Limited a l'intention de transférer ses activités à AIU. Ces transferts supplémentaires ne sont pas interdépendants du Transfert proposé.

### Informations sur AIU et AmTrust Italy

AIU est une société d'assurance et de réassurance enregistrée en Irlande, agréée et réglementée par la Banque centrale d'Irlande (**CBI**). AmTrust Italy est une société d'assurance et de réassurance enregistrée en Italy, agréée et réglementée par IVASS. AEL, AIU et AmTrust Italy sont tous membres du groupe AmTrust.

### Informations sur le Transfert proposé

Le Transfert proposé doit être mis en œuvre conformément à la loi britannique de 2000 sur les marchés et services financiers (UK Financial Services and Markets Act). Celle-ci nous contraint à obtenir l'approbation de la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles (la **Cour**). Un expert indépendant (**l'Expert indépendant**) a été nommé pour rédiger un rapport pour la Cour. Il a apprécié l'incidence du Transfert proposé et en a conclu qu'il n'affecterait pas de manière importante tout groupe de preneurs d'assurance.

Nous sommes légalement contraints de vous contacter dans le cadre de ce processus, et si vous estimez que le Transfert proposé vous est défavorable, vous avez le droit de présenter des observations à la Cour. et cette lettre contient des informations sur la façon de le faire.

Le schéma inclus dans le « Livret de questions et réponses » mentionné ci-dessous vous aidera à déterminer quelles polices seront (en tout ou en partie) concernées par le Transfert proposé. De même, si vous détenez plus d'une police d'assurance auprès d'AEL (dont une ou plusieurs peuvent faire partie du Transfert proposé et une ou plusieurs peuvent être exclues du Transfert proposé), le schéma du « Livret de questions et réponses » vous aidera à déterminer laquelle ou lesquelles de vos polices sera transférée à AIU ou AmTrust Italy et laquelle (ou lesquelles) demeureront chez AEL. Si vous avez des doutes concernant quelles polices seront transférées à AIU ou AmTrust Italy, veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées fournies ci-dessous.

Si votre police ou vos polices sont transférées à AIU dans le cadre du Transfert proposé, tout renouvellement de cette police ou de ces polices qui tombe le **1er juillet 2020** ou après sera également renouvelé auprès de AIU à la date de renouvellement correspondante.

Si vous avez reçu cette lettre parce que vous faites une réclamation au titre d'une police souscrite auprès de AEL, rien dans cette lettre ne saurait être considéré comme la reconnaissance ou l'acceptation de la validité de votre réclamation ou de toute responsabilité d'AEL (ou, à la suite du Transfert proposé, de la responsabilité de AIU ou AmTrust Italy) concernant cette réclamation (et, en particulier, toute réserve de droits qui, si elle est énoncée, restera entièrement valable) ou la validité de votre police (y compris lorsque cette police a été annulée).

### Le Transfert proposé n'aura aucun effet sur :

- nos obligations envers vous ;

**AmTrust Europe Limited** • Exchequer Court, 33 St Mary Axe, London EC3A 8AA, United Kingdom

**AmTrust International Underwriters DAC** • 6-8 College Green, Dublin 2, Ireland

**AmTrust Assicurazioni S.p.A.** • 14, Via Clerici, 20121 Milan, Italy

[www.amtrustfinancial.com/amtrustinternational](http://www.amtrustfinancial.com/amtrustinternational)



## AmTrust International

- les Conditions générales de votre couverture d'assurance ;
- le montant de votre prime ;
- la durée de votre ou vos polices ;
- la façon dont votre police est gérée ; ou
- toute réclamation que vous avez pu faire ou pouvez faire au titre de votre police ou de vos polices, y compris la façon dont toutes les réclamations que vous avez faites ou pouvez faire en vertu de votre police ou de vos polices sont traitées.

Cependant, vous pouvez ne plus avoir droit aux services du Financial Ombudsman Service ou du Système de compensation des clients des sociétés de services financiers. Ceci est précisé dans le « Livret de questions et réponses » joint à cette lettre.

### Comment vos intérêts sont-ils protégés ?

Le processus juridique du Transfert proposé est conçu pour contribuer à protéger vos intérêts. En résumé :

- La Cour doit approuver le Transfert proposé pour qu'il ait lieu. La Cour examinera si le Transfert proposé pourrait léser les preneurs d'assurance et s'il convient d'approuver le Transfert proposé. L'audience doit avoir lieu le **24 juin 2020** à la **High Court of Justice, 7 Rolls Building, Fetter Lane, Londres, EC4A 1NL, Royaume-Uni**.
- Vous avez le droit d'assister à l'audience de la Cour qui examinera le Transfert proposé, ainsi que de présenter toute objection ou préoccupation que vous pourriez avoir directement, ou nommer un conseil juridique pour assister à l'audience en votre nom. Si vous souhaitez nous téléphoner ou nous écrire plutôt que de comparaître en personne, nous présenterons par écrit toutes les objections reçues de votre part à la Cour le **24 juin 2020**. Si vous décidez de nous écrire, vous êtes priés de le faire dès que possible et de préférence au plus tard le **17 juin 2020**.
- Sous réserve de l'approbation de la Cour, les polices devraient être transférées automatiquement à AIU ou à AmTrust Italy le **1er juillet 2020**. Dans l'hypothèse où la Cour approuverait le transfert à AIU mais pas le transfert à AmTrust Italy, le transfert à AIU aurait néanmoins lieu (et vice versa). Tout changement de la date de l'audience ou de la date du Transfert proposé (ou l'une ou l'autre partie au Transfert proposé) sera annoncé sur notre site Web ([amtrustfinancial.com/amtrustinternational/legal/portfolio-transfers](http://amtrustfinancial.com/amtrustinternational/legal/portfolio-transfers)).
- L'expert indépendant a apprécié l'incidence du Transfert Proposé et a conclu qu'il n'affecterait pas de manière significative tout groupe de preneurs d'assurance.
- AEL a mené une étroite consultation avec ses instances de réglementation, la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority. AIU et AmTrust Italy ont également travaillé en coopération avec leurs instances de réglementation, le CBI et l'IVASS respectivement. Les instances de réglementation britanniques ont le droit de présenter leurs propres observations à la Cour et nous nous attendons à ce qu'ils le fassent.



AmTrust International

### Que dois-je faire ?

Veillez lire attentivement les informations que nous avons jointes à cette lettre. Nous avons joint un livret contenant :

- Des « Questions et réponses » sur le Transfert proposé ;
- un résumé du document juridique qui énonce les conditions du Transfert proposé (le **Document de Programme**) ;
- un résumé du rapport de l'expert indépendant ; et
- une copie d'un avis juridique exposant les détails de l'audience à la Cour concernant le Transfert proposé.

### Comment faire connaître votre point de vue

Si vous approuvez le Transfert proposé ainsi que les informations contenues et incluses dans cette lettre, il n'est pas nécessaire de prendre d'autres mesures. Cependant, si vous souhaitez davantage d'informations ou si vous avez des questions ou des préoccupations concernant le Transfert proposé ou si vous pensez qu'il pourrait vous léser, veuillez nous contacter dès que possible et de préférence au plus tard le **17 juin 2020**.

Vous pouvez :

- appeler les services d'assistance téléphonique au +44 (0)333 234 3454 disponible de 9h à 17h (heure du Royaume-Uni) du lundi au vendredi (hors jours fériés) ;
- nous écrire à l'adresse suivante :
  - Amtrust International (Portfolio Transfers)  
Exchequer Court  
33 St Mary Axe  
Londres EC3A 8AA  
Royaume-Uni ;
  - Amtrust International (Portfolio Transfers)  
6-8 College Green  
Dublin 2  
Irlande ; ou
  - Amtrust International (Portfolio Transfers)  
14, Via Clerici  
20121 Milan  
Italie ; ou
- nous envoyer un e-mail à : [partvii@amtrustgroup.com](mailto:partvii@amtrustgroup.com).

Si vous avez des questions d'ordre général sur votre police ou votre réclamation, veuillez contacter votre interlocuteur AmTrust habituel ou courtier en assurances.

**AmTrust Europe Limited** • Exchequer Court, 33 St Mary Axe, London EC3A 8AA, United Kingdom

**AmTrust International Underwriters DAC** • 6-8 College Green, Dublin 2, Ireland

**AmTrust Assicurazioni S.p.A.** • 14, Via Clerici, 20121 Milan, Italy

[www.amtrustfinancial.com/amtrustinternational](http://www.amtrustfinancial.com/amtrustinternational)



## AmTrust International

Pour votre confort, ces informations sont également disponibles sur le site Web d'AmTrust ([amtrustfinancial.com/amtrustinternational/legal/portfolio-transfers](http://amtrustfinancial.com/amtrustinternational/legal/portfolio-transfers)), ainsi que des copies complètes des documents joints à la présente lettre, du Document de Programme et du rapport de l'Expert indépendant. Toutes les mises à jour et tous les détails sur l'avancement du Transfert proposé, y compris tout rapport supplémentaire d'expert indépendant qui pourrait être préparé avant l'audience, seront également publiés sur ce site Web.

Si vous savez qu'une autre personne a un intérêt et/ou a le droit de prétendre à indemnisation au titre de votre police, veuillez l'informer du Transfert proposé et lui transmettre les informations contenues dans cette lettre et ce livret.

Bien à vous,

Pour et au nom de  
**AmTrust Europe Limited  
Underwriters dac**

Pour et au nom de  
**AmTrust International**

Pour et au nom de  
**AmTrust Assicurazioni s.p.a.**